La Banque Laurentienne du Canada déclare ses résultats pour le deuxième trimestre 2026

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur l'information consolidée résumée intermédiaire (non auditée) pour le trimestre et les six mois clos le 30 avril 2026, et a été préparée conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Tous les montants sont libellés en dollars canadiens. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de « Banque Laurentienne » ou la « Banque » et offrent des produits ou services en matière de dépôt, d'investissement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie et autres.

MONTRÉAL, le 29 mai 2026 /CNW/ - Conformément au contexte stratégique défini au premier trimestre 2026, la Banque Laurentienne du Canada a déclaré une perte nette de 20,6 millions $ et une perte diluée par action de 0,50 $ pour le deuxième trimestre 2026, comparativement à un résultat net de 32,3 millions $ et à un résultat dilué par action de 0,69 $ pour le deuxième trimestre 2025. La Banque a généré un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (1) négatif de 3,7 % pour le deuxième trimestre 2026, par rapport à 4,9 % pour le deuxième trimestre 2025. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le deuxième trimestre 2026 comprennent des éléments d'ajustement de 58,8 millions $ (43,2 millions $ après impôts sur le résultat), ou 0,97 $ par action, liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025 (telles que définies ci-après). Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et la rubrique « Faits saillants opérationnels » aux pages 6 à 11 du rapport de gestion de la Banque pour plus de précisions. Le résultat net ajusté (2) s'est établi à 22,6 millions $ et le résultat dilué par action ajusté (1), à 0,46 $, pour le deuxième trimestre 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 34,0 millions $ et à un résultat dilué par action ajusté de 0,73 $ pour le deuxième trimestre 2025. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté (1) a été de 3,4 % pour le deuxième trimestre 2026, par rapport à 5,2 % pour le deuxième trimestre 2025.

Pour les six mois clos le 30 avril 2026, la Banque Laurentienne du Canada a affiché une perte nette de 41,1 millions $ et une perte diluée par action de 1,08 $, par rapport à un résultat net de 70,9 millions $ et à un résultat dilué par action de 1,44 $ pour les six mois clos le 30 avril 2025. La Banque a enregistré un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (1) négatif de 3,9 % pour les six mois clos le 30 avril 2026, comparativement à un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires positif de 5,1 % pour les six mois clos le 30 avril 2025. Il est à noter que les résultats comme présentés pour les six mois clos le 30 avril 2026 comprennent des éléments d'ajustement de 133,2 millions $ (98,0 millions $ après impôts sur le résultat), ou 2,19 $ par action, principalement liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025 (telles que définies ci-après). Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et la rubrique « Faits saillants opérationnels » aux pages 6 à 11 du rapport de gestion de la Banque pour plus de précisions. Le résultat net ajusté (2) s'est établi à 56,9 millions $ et le résultat dilué par action ajusté(1), à 1,11 $, pour les six mois clos le 30 avril 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 73,4 millions $ et à un résultat dilué par action ajusté de 1,50 $, pour les six mois clos le 30 avril 2025. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté (1) s'est établi à 4,0 % pour les six mois clos le 30 avril 2026, comparativement à 5,3 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

« Au cours du trimestre, nous avons considérablement avancé notre préparation en vue des transactions avec la Banque Fairstone et la Banque Nationale. Notre niveau de confiance de clôturer ces transactions d'ici la fin de 2026 demeure élevé », a déclaré Éric Provost, président et chef de la direction de la Banque Laurentienne du Canada. Alors que nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie et positionnons la Banque en vue d'un avenir durable axé sur des spécialisations commerciales, nos activités principales génèrent une croissance de grande qualité. Nos équipes demeurent pleinement engagées à soutenir nos clients de manière constante et avec dévouement, tout en gérant nos activités avec rigueur. »

En millions de dollars, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois
	30 avril 2026	30 avril 2025	Variation	**30 avril 2026**
Comme présenté				
Résultat net	**(20,6) $**	32,3 $	n. s.	**(41,1) $**
Résultat dilué par action	**(0,50) $**	0,69 $	n. s.	**(1,08) $**
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (1)	**(3,7) %**	4,9 %		**(3,9) %**
Ratio d'efficacité (3)	**102,7 %**	76,1 %		**104,7 %**
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (4)	**11,0 %**	11,0 %		**11,0 %**
Base ajustée				
Résultat net ajusté (2)	**22,6 $**	34,0 $	(33) %	**56,9 $**
Résultat dilué par action ajusté (1)	**0,46 $**	0,73 $	(37) %	**1,11 $**
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté (1)	**3,4 %**	5,2 %		**4,0 %**
Ratio d'efficacité ajusté (1)	**77,6 %**	75,2 %		**77,1 %**

(1) Ratio non conforme aux PCGR. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » ci-après et à compter de la page 6 du rapport aux actionnaires du deuxième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 30 avril 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion est disponible sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

(2) Mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » ci-après et à compter de la page 6 du rapport aux actionnaires du deuxième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 30 avril 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.

(3) Mesure financière supplémentaire. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » ci-après et à compter de la page 6 du rapport aux actionnaires du deuxième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 30 avril 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.

(4) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures

Outre les mesures financières fondées sur les principes comptables généralement reconnus (PCGR), la direction utilise des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance des activités sous-jacentes et poursuivies de la Banque. Ces mesures financières non conformes aux PCGR, désignées dans le présent document comme des mesures ajustées, ne tiennent pas compte des éléments désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement consistent en certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance des activités sous-jacentes.

Les mesures financières non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Banque croit que ces mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR à la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la Banque.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR - ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Pour les trimestres clos les			P
En milliers de dollars (non audité)	**30 avril 2026**	31 janvier 2026	30 avril 2025	**30 a**
Revenu total	**213 655 $**	251 555 $	242 516 $	
Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat				
Perte nette sur la transaction visant les prêts syndiqués[1]	**(22 508)**	--	--	
Profit à la vente d'actifs administrés[2]	**--**	--	--	
Revenu total ajusté	**236 163 $**	251 555 $	242 516 $	
Frais autres que d'intérêt	**219 492 $**	267 374 $	184 518 $	
Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat				
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation[3]	**31 216**	61 210	2 222	
Coûts de transaction et de conversion[4]	**5 067**	11 015	--	
Perte nette sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes[5]	**--**	2 214	--	
	36 283	74 439	2 222	
Frais autres que d'intérêt ajustés	**183 209 $**	192 935 $	182 296 $	
Résultat avant impôts sur le résultat	**(32 709) $**	(32 322) $	41 305 $	
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	**58 791**	74 439	2 222	
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	**26 082 $**	42 117 $	43 527 $	
Résultat net comme présenté	**(20 587) $**	(20 497) $	32 329 $	
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat				
Perte nette sur la transaction visant les prêts syndiqués[1]	**16 550**	--	--	
Profit à la vente d'actifs administrés[2]	**--**	--	--	
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation[3]	**22 951**	45 007	1 633	
Coûts de transaction et de conversion[4]	**3 726**	8 099	--	
Perte nette sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes[5]	**--**	1 628	--	
	43 227	54 734	1 633	
Résultat net ajusté	**22 640 $**	34 237 $	33 962 $	
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**(22 523) $**	(25 746) $	30 393 $	
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	**43 227**	54 734	1 633	
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	**20 704 $**	28 988 $	32 026 $	

(1) La perte nette sur la transaction visant les prêts syndiqués (définie ci-après) découle de la vente à la Banque Nationale du portefeuille de prêts syndiqués de la Banque, ainsi que de la prise en charge de certains passifs et de la reprise des corrections de valeur pour pertes sur créances comptabilisées antérieurement, et est incluse au poste Autres revenus. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à compter de la page 9 du rapport aux actionnaires du deuxième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 30 avril 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.

(2) Le profit à la vente d'actifs administrés est attribuable à la vente d'actifs administrés de la division de courtage à escompte de VMBL au premier trimestre 2025. Le profit à la vente d'actifs administrés est inclus au poste Autres revenus. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à compter de la page 9 du rapport aux actionnaires du deuxième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 30 avril 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.

(3) Les charges de restructuration et de dépréciation comptabilisées en 2026 découlent du virage stratégique de la Banque vers une banque commerciale spécialisée et de son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Dans le cadre de cette transition, la direction a réévalué la recouvrabilité de certains actifs non financiers et comptabilisé des provisions relatives aux changements opérationnels prévus. En 2025, les charges de restructuration et autres charges de dépréciation découlaient des efforts déployés par la Banque pour simplifier son infrastructure technologique et sa structure organisationnelle, ainsi que des estimations révisées liées aux contrats de location visant les bureaux corporatifs. Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation comprennent essentiellement les charges de dépréciation, les indemnités de départ, les honoraires professionnels et les charges liées aux contrats de location et autres et sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à compter de la page 9 du rapport aux actionnaires du deuxième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 30 avril 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.

(4) En ce qui concerne les transactions annoncées le 2 décembre 2025, la Banque a comptabilisé, en 2026, des coûts de transaction et de conversion qui sont attribuables à la réalisation des transactions. Ces coûts se rapportent principalement aux frais juridiques, aux honoraires professionnels et aux autres dépenses supplémentaires engagées en conséquence directe des transactions, et sont inclus au poste Coûts de transaction et de conversion. Certains coûts conditionnels à la clôture des transactions seront comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés au cours des périodes ultérieures. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à compter de la page 9 du rapport aux actionnaires du deuxième trimestre 2026, qui comprend le rapport de gestion pour la période close le 30 avril 2026. Cette information est intégrée par renvoi aux présentes.

(5) La perte nette sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes est liée à l'achat de contrats de rente collectifs afin de réduire les risques associés aux régimes de retraite de la Banque (ou rachat des engagements) au premier trimestre 2026 et est incluse au poste Salaires et avantages du personnel. Voir la note 12 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR - BILAN CONSOLIDÉ

	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
En milliers de dollars (non audité)	**30 avril 2026**	31 janvier 2026	30 avril 2025	**30 avril 2026**	30 avril 2025
Capitaux propres	**2 755 324 $**	2 821 965 $	2 857 415 $	**2 755 324 $**	2 857 415 $
Plus (moins) :					
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**(245 682)**	(245 682)	(245 625)	**(245 682)**	(245 625)
Réserve de couverture de flux de trésorerie [1]	**(29 088)**	(52 086)	(72 795)	**(29 088)**	(72 795)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**2 480 554 $**	2 524 197 $	2 538 995 $	**2 480 554 $**	2 538 995 $
Incidence des soldes moyens à la fin du mois [2]	**18 117**	25 875	(825)	**44 243**	(666)
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	**2 498 671 $**	2 550 072 $	2 538 170 $	**2 524 797 $**	2 538 329 $

(1) La réserve de couverture de flux de trésorerie est présentée au poste Cumul des autres éléments du résultat global.

(2) Fondée sur les soldes à la fin du mois pour la période.

TOTAL DES PRÊTS ET DES DÉPÔTS

Les actifs et les passifs liés aux transactions avec la Banque Nationale (telles que définies ci-après) sont présentés sous des postes distincts dans le bilan consolidé de la Banque au 30 avril 2026 et au 31 janvier 2026 (sans objet au 31 octobre 2025).

Les tableaux ci-après présentent un aperçu du total des prêts et des dépôts de la Banque, en faisant la distinction entre les prêts comme présentés et les dépôts comme présentés et ceux reclassés respectivement comme actifs détenus en vue de la vente et passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente. La Banque est d'avis que ces mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre les prêts et les dépôts visés par les transactions avec la Banque Nationale et facilitent l'évaluation des tendances des activités poursuivies de la Banque.

TOTAL DES PRÊTS

	Au 30 avril 2026			Au 31 janvier 2026			Au 31 octob	
	Prêts comme présentés	**Prêts classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente**	**Total des prêts**	Prêts comme présentés	Prêts classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente	Total des prêts	Prêts comme présentés	Prêts c qu détenus de l
Prêts								
Personnels	**1 379 715 $**	**595 358 $**	**1 975 073 $**	1 358 743 $	603 986 $	1 962 729 $	1 975 613 $	--
Hypothécaires résidentiels	**13 244 075**	**2 331 236**	**15 575 311**	13 361 496	2 462 591	15 824 087	16 131 795	--
Commerciaux	**17 369 243**	**943 239**	**18 312 482**	16 993 479	1 630 667	18 624 146	17 906 832	--
Total	**31 993 033**	**3 869 833**	**35 862 866**	31 713 718	4 697 244	36 410 962	36 014 240	--

Corrections de valeur pour pertes sur prêts	**(151 975)**	**(16 673)**	**(168 648)**	(138 875)	(40 940)	(179 815)	(176 330)	--
Total, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur prêts	**31 841 058 $**	**3 853 160 $**	**35 694 218 $**	31 574 843 $	4 656 304 $	36 231 147 $	35 837 910 $	--

TOTAL DES DÉPÔTS

	Au 30 avril 2026			Au 31 janvier 2026			31 octobre 2025	
	Dépôts comme présentés	**Dépôts classés en tant que passifs détenus en vue de la vente**	**Total des dépôts**	Dépôts comme présentés	Dépôts classés en tant que passifs détenus en vue de la vente	Total des dépôts	Dépôts comme présentés	Dépôts classé en tant que passifs détenus en vue de la vent
Dépôts								
Particuliers	**14 753 992 $**	**6 755 251 $**	**21 509 243 $**	14 670 367 $	6 855 008 $	21 525 375 $	21 206 691 $	--
Entreprises, banques et autres	**2 013 811**	**894 937**	**2 908 748**	1 843 646	922 821	2 766 467	2 791 903	--
Total	**16 767 803 $**	**7 650 188 $**	**24 417 991 $**	16 514 013 $	7 777 829 $	24 291 842 $	23 998 594 $	--

Faits saillants opérationnels

Transactions annoncées le 2 décembre 2025

Le 2 décembre 2025, la Banque Laurentienne et la Banque Nationale du Canada (directement ou par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs sociétés du même groupe) (la « Banque Nationale ») ont conclu une entente définitive concernant l'acquisition des portefeuilles visant les particuliers et les PME de la Banque Laurentienne (la « transaction visant les particuliers/PME »). La Banque Laurentienne et la Banque Nationale ont également conclu une entente définitive concernant la vente à la Banque Nationale du portefeuille de prêts syndiqués de la Banque Laurentienne (la « transaction visant les prêts syndiqués » et, collectivement avec la transaction visant les particuliers/PME, les « transactions avec la Banque Nationale »).

En parallèle, la Banque Fairstone du Canada a conclu une entente définitive (la « convention relative à la transaction d'acquisition ») visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de la Banque Laurentienne (les « actions de la Banque Laurentienne ») émises et en circulation (la « transaction d'acquisition » et, collectivement avec la transaction visant les particuliers/PME, les « transactions »).

Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » du rapport aux actionnaires du deuxième trimestre 2026 de la Banque, y compris le rapport de gestion pour la période close le 30 avril 2026, pour plus de précisions sur les transactions et la transaction visant les prêts syndiqués.

Sommaire des nouveautés concernant les Transactions

Le 5 février 2026, dans le cadre de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque Laurentienne (l'« assemblée »), les actionnaires ordinaires de la Banque ont voté en faveur de la transaction d'acquisition aux termes de laquelle la Banque Fairstone du Canada acquerra la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque. La résolution spéciale, qui exigeait une approbation par au moins 66 ⅔ % des voix exprimées, a été approuvée avec 98,8 % des votes en faveur de la résolution.

Le 17 février 2026, la Banque a clôturé la vente de son portefeuille de prêts syndiqués à la Banque Nationale du Canada (la « transaction visant les prêts syndiqués »). À la date de clôture, le solde du principal des prêts syndiqués était de 705,7 millions $. Dans le cadre de la transaction visant les prêts syndiqués, certains autres passifs ont également été pris en charge par la Banque Nationale. La contrepartie en espèces totale reçue à la clôture par la Banque Laurentienne s'élevait à 646,2 millions $, et tenait compte d'un escompte de 50,0 millions $ sur le solde des prêts syndiqués et de la prise en charge de certains passifs. Au deuxième trimestre 2026, la Banque a comptabilisé une perte nette de 22,5 millions $ (16,6 millions $ après impôts sur le résultat) dans le cadre de la transaction visant les prêts syndiqués, ce qui prend en compte l'escompte susmentionné et l'incidence de la reprise des corrections de valeur pour pertes sur créances comptabilisées antérieurement. Voir la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

En date du 8 mai 2026, le Bureau de la concurrence a terminé sa revue de la transaction visant les particuliers/PME et de la transaction d'acquisition. Les conditions d'approbation de la clôture des deux transactions en vertu de la *Loi sur la concurrence* ont été satisfaites, pourvu qu'il n'y ait aucun changement touchant le Bureau de la concurrence. Chacune des transactions requiert également l'approbation du BSIF, de l'Organisme canadien de réglementation des investissements et des autorités de réglementation en valeurs mobilières compétentes. De plus, la transaction d'acquisition exige l'approbation du ministre des Finances. La réalisation de la transaction d'acquisition est assujettie à la satisfaction d'autres conditions de clôture, y compris la clôture de la transaction visant les particuliers/PME. Sous réserve de l'obtention en temps utile de toutes les autres approbations des organismes de réglementation requises, ainsi que du respect des autres conditions de clôture habituelles, la clôture des transactions devrait avoir lieu d'ici la fin de 2026.

Résultats consolidés

Performance financière pour le trimestre clos le 30 avril 2026

La Banque a déclaré une perte nette de 20,6 millions $ et une perte diluée par action de 0,50 $ pour le deuxième trimestre 2026, comparativement à un résultat net de 32,3 millions $ et à un résultat dilué par action de 0,69 $ pour le deuxième trimestre 2025. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le deuxième trimestre 2026 comprennent des éléments d'ajustement de 58,8 millions $ (43,2 millions $ après impôts), ou 0,97 $ par action, liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et la rubrique « Faits saillants opérationnels » aux pages 6 à 11 du rapport de gestion de la Banque pour plus de précisions. Le résultat net ajusté s'est établi à 22,6 millions $ et le résultat dilué par action ajusté, à 0,46 $, pour le deuxième trimestre 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 34,0 millions $ et à un résultat dilué par action ajusté de 0,73 $ pour le deuxième trimestre 2025.

Revenu total

Le revenu total a diminué de 28,9 millions $ pour atteindre 213,7 millions $ pour le deuxième trimestre 2026, comparativement à 242,5 millions $ pour le deuxième trimestre 2025, ce qui s'explique principalement par une baisse des autres revenus, contrebalancée en partie par une hausse du revenu net d'intérêt, comme il est décrit ci-après.

Le *revenu net d'intérêt* a augmenté de 2,8 millions $, ou 2 %, pour s'établir à 185,0 millions $ pour le deuxième trimestre 2026, comparativement à 182,2 millions $ pour le deuxième trimestre 2025. Cette croissance est surtout attribuable aux changements favorables dans la composition des activités de la Banque. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,84 % pour le deuxième trimestre 2026, un niveau essentiellement inchangé par rapport à 1,85 % pour le deuxième trimestre 2025.

Les *autres revenus* ont diminué de 31,7 millions $ pour atteindre 28,6 millions $ pour le deuxième trimestre 2026, par rapport à 60,3 millions $ pour deuxième trimestre 2025, ce qui s'explique surtout par la perte nette de 22,5 millions $ sur la transaction visant les prêts syndiqués. La diminution est également attribuable à la baisse des revenus tirés des instruments financiers de 9,8 millions $, ce qui reflète l'activité modérée sur les marchés financiers.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances se sont établies à 26,9 millions $ pour le deuxième trimestre 2026, comparativement à 16,7 millions $ pour le deuxième trimestre 2025, soit une hausse de 10,2 millions $, ce qui s'explique surtout par la hausse des provisions pour pertes sur prêts commerciaux dépréciés. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente, était de 31 points de base pour le trimestre, contre 19 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Voir la rubrique « Risque de crédit » aux pages 19 à 22 du présent rapport de gestion de la Banque et la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 219,5 millions $ pour le deuxième trimestre 2026, une hausse de 35,0 millions $ par rapport à ceux du deuxième trimestre 2025. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 0,9 million $, ou 1 %, pour s'établir à 183,2 millions $ pour le deuxième trimestre 2026 par rapport à ceux de 182,3 millions $ pour le deuxième trimestre 2025.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont fixés à 91,0 millions $ pour le deuxième trimestre 2026, une diminution de 1,4 million $ par rapport à ceux du deuxième trimestre 2025. La diminution reflète principalement la baisse des coûts liés aux salaires de base et au personnel, en ligne avec des efforts d'optimisation de la main-d'œuvre, le tout contrebalancé en partie par la hausse de la rémunération liée à la performance.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* se sont élevés à 54,2 millions $ pour le deuxième trimestre 2026, une augmentation de 2,4 millions $ par rapport à ceux du deuxième trimestre 2025. L'augmentation reflète principalement la hausse des frais de technologie attribuable au déploiement d'initiatives technologiques stratégiques et à l'augmentation de l'amortissement de projets technologiques achevés.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 31,2 millions $ pour le deuxième trimestre 2026 par rapport à 2,2 millions $ pour le deuxième trimestre 2025. Au deuxième trimestre 2026, les charges comptabilisées découlent du virage stratégique de la Banque vers une banque commerciale spécialisée et de son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Les charges reflètent principalement les indemnités de départ et les coûts liés aux avantages du personnel associés à la réduction des effectifs prévue, la dépréciation et l'amortissement accéléré des logiciels et autres immobilisations incorporelles, la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des améliorations locatives touchés par le retrait des activités connexes et les provisions pour contrats déficitaires et les coûts inévitables aux termes des accords contractuels liés aux activités visant les particuliers et les PME. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » aux pages 9 à 11 du rapport de gestion de la Banque et la note 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements. Au deuxième trimestre 2025, la Banque avait comptabilisé des charges de dépréciation et de restructuration de 2,2 millions $ se rapportant à la rationalisation de sa structure organisationnelle.

Les *coûts de transaction et de conversion* se sont élevés à 5,1 millions $ pour le deuxième trimestre 2026. En ce qui concerne les transactions annoncées le 2 décembre 2025, la Banque a comptabilisé des coûts de transaction et de conversion qui sont attribuables à la réalisation des transactions. Ces coûts se rapportent principalement aux frais juridiques, aux honoraires professionnels et aux autres dépenses supplémentaires engagées en conséquence directe des transactions. Aucun coût de ce genre n'a été comptabilisé au deuxième trimestre 2025. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » aux pages 9 à 11 du rapport de gestion de la Banque et la note 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements.

Les *autres frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 38,0 millions $ pour le deuxième trimestre 2026, un niveau essentiellement inchangé par rapport à celui du deuxième trimestre 2025.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité comme présenté a augmenté pour s'établir à 102,7 % pour le deuxième trimestre 2026, en comparaison de 76,1 % pour le deuxième trimestre 2025. L'augmentation d'un exercice à l'autre est surtout attribuable aux charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées au cours du trimestre considéré, ainsi qu'aux coûts de transaction et de conversion. Le ratio d'efficacité ajusté a augmenté pour s'établir à 77,6 % pour le deuxième trimestre 2026, par rapport à 75,2 % pour le deuxième trimestre 2025, pour les raisons mentionnées dans l'analyse ci-dessus.

Impôts sur le résultat

Pour le deuxième trimestre 2026, le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est élevé à 12,1 millions $ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 37,1 %. Le taux d'imposition effectif supérieur au taux d'imposition prévu par la loi reflète l'incidence de la perte comptabilisée pour le trimestre et s'explique principalement par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger. Pour le deuxième trimestre 2025, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 9,0 millions $ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 21,7 %. Le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique principalement par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger.

Situation financière

Au 30 avril 2026, le total de l'actif s'élevait à 49,4 milliards $, comparativement à 50,1 milliards $ au 31 octobre 2025, la diminution étant principalement attribuable à la baisse des actifs liquides et à la baisse des prêts, montant net, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente.

Actifs liquides

Au 30 avril 2026, les actifs liquides comme présentés au bilan totalisaient 12,6 milliards $, une baisse de 0,5 milliard $ par rapport à 13,1 milliards $ au 31 octobre 2025. La Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses actifs liquides. Les sources de financement de la Banque, y compris celles classées comme détenues en vue de la vente, demeurent bien diversifiées et suffisantes pour répondre à ses besoins de liquidités. Les actifs liquides représentaient 25 % du total de l'actif au 30 avril 2026, en regard de 26 % au 31 octobre 2025.

Prêts

Les prêts, déduction faite des corrections de valeur, s'établissaient à 31,8 milliards $ au 30 avril 2026, une baisse de 4,0 milliards $ depuis le 31 octobre 2025. La baisse des prêts bruts reflète le reclassement de prêts de 3,9 milliards $ au poste Actifs détenus en vue de la vente dans le cadre des transactions avec la Banque Nationale. La baisse des prêts reflète également la vente de prêts syndiqués de 0,7 milliard $ dans le cadre de la transaction visant les prêts syndiqués.

Le total des prêts, y compris les prêts classés au poste Actifs détenus en vue de la vente, s'établissait à 35,9 milliards $ au 30 avril 2026 par rapport à 36,0 milliards $ au 31 octobre 2025. Le total des prêts commerciaux s'élevait à 18,3 milliards $ au 30 avril 2026, une hausse de 0,4 milliard $, ou 2 %, depuis le 31 octobre 2025, ce qui est attribuable aux moteurs de croissance clés, à savoir les prêts immobiliers commerciaux et le financement d'inventaires, le tout contrebalancé en partie par l'incidence de la transaction visant les prêts syndiqués. Le total des prêts personnels s'établissait à 2,0 milliards $ au 30 avril 2026, un niveau relativement inchangé en regard de celui au 31 octobre 2025. Le total des prêts hypothécaires résidentiels, qui s'établissait à 15,6 milliards $ au 30 avril 2026, a diminué de 0,6 milliard $, ou 3 %, par rapport à celui au 31 octobre 2025, ce qui reflète le virage stratégique dans la composition des activités de la Banque alors qu'elle passe à un modèle de banque commerciale spécialisée.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente s'établissaient à 3,9 milliards $ au 30 avril 2026, alors qu'aucun solde de ce genre n'avait été comptabilisé au 31 octobre 2025. Le solde au 30 avril 2026 reflète le classement par la Banque des actifs directement liés aux transactions avec la Banque Nationale comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente à compter du 2 décembre 2025. Le solde se compose principalement de prêts, de dérivés et d'autres actifs connexes. Voir la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente.

Dépôts

Les dépôts ont diminué de 7,2 milliards $ pour s'établir à 16,8 milliards $ au 30 avril 2026 par rapport à 24,0 milliards $ au 31 octobre 2025. La baisse des dépôts s'explique par le reclassement de 7,7 milliards $ au poste Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente dans le cadre des transactions avec la Banque Nationale.

Le total des dépôts, y compris les dépôts classés au poste Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente, s'est établi à 24,4 milliards $ au 30 avril 2026, en hausse de 0,4 milliard $ par rapport à celui de 24,0 milliards $ au 31 octobre 2025, ce qui est surtout attribuable aux dépôts obtenus par l'entremise des conseillers et des courtiers. Au 30 avril 2026, le total des dépôts de particuliers s'élevait à 21,5 milliards $, une hausse de 0,3 milliard $ par rapport à 21,2 milliards $ au 31 octobre 2025. Il est à noter que les dépôts obtenus par l'entremise des conseillers et des courtiers ont augmenté de 0,8 milliard $ et que les dépôts de particuliers sur préavis et à vue obtenus par l'entremise de partenariats et du réseau de détail ont diminué respectivement de 0,3 milliard $ et de 0,2 milliard $ depuis le 31 octobre 2025. Le total des dépôts de particuliers représentait 88 % du total des dépôts au 30 avril 2026, un niveau inchangé en regard de celui au 31 octobre 2025, et a contribué à la saine position de la Banque en matière de liquidités. Le total des dépôts d'entreprises, de banques et autres s'est établi à 2,9 milliards $ au 30 avril 2026, en hausse de 0,1 milliard $ par rapport à celui de 2,8 milliards $ au 31 octobre 2025, ce qui est surtout attribuable à une hausse du financement de gros.

Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente

Les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente s'établissaient à 8,0 milliards $ au 30 avril 2026, alors qu'aucun solde de ce genre n'avait été comptabilisé au 31 octobre 2025. Le solde au 30 avril 2026 reflète le classement par la Banque des passifs directement liés aux transactions avec la Banque Nationale comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente à compter du 2 décembre 2025. Le solde se compose principalement de dépôts, de la dette liée aux activités de titrisation et d'autres passifs connexes, notamment les intérêts courus à payer. Voir la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente.

Dette liée aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 0,1 milliard $, ou 1 %, par rapport à celle au 31 octobre 2025, et s'établissait à 14,1 milliards $ au 30 avril 2026. Au cours du trimestre, les nouvelles émissions de dette à long terme liées aux activités de titrisation dont le coût est avantageux ont plus que contrebalancé les échéances de passifs ainsi que les remboursements normaux.

Capitaux propres et fonds propres réglementaires

Les capitaux propres s'élevaient à 2,8 milliards $ au 30 avril 2026, en baisse de 126,5 millions $ comparativement aux capitaux propres au 31 octobre 2025. Depuis le 31 octobre 2025, les résultats non distribués ont diminué de 86,3 millions $ du fait essentiellement de la perte nette de 41,1 millions $ et des dividendes et autres distributions. Depuis le 31 octobre 2025, le cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 47,6 millions $. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » du rapport de gestion de la Banque et l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour la période close le 30 avril 2026.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque s'établissait à 55,38 $ au 30 avril 2026, comparativement à 57,67 $ au 31 octobre 2025.

Le ratio CET1 s'établissait à 11,0 % au 30 avril 2026, soit au-delà de l'exigence réglementaire minimale et du niveau cible fixé par la direction de la Banque. Le ratio CET1 a diminué de 30 points de base depuis le 31 octobre 2025 alors qu'il s'établissait à 11,3 %, principalement en raison de l'utilisation interne de capitaux. La Banque a respecté les exigences en matière de fonds propres et de levier du BSIF tout au long du trimestre.

Le 12 mai 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,38725 $ par action privilégiée, série 13, payable le 15 juin 2026 (la « date de versement ») aux actionnaires inscrits en date du 8 juin 2026.

Le 28 mai 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,47 $ par action ordinaire payable le 1er août 2026 (la « date de versement »), qui sera versé le 3 août 2026, date qui correspond au premier jour ouvrable suivant la date de versement, aux actionnaires inscrits en date du 1er juillet 2026. Ce dividende trimestriel est égal au dividende déclaré au trimestre précédent et au dividende déclaré à la période correspondante de l'exercice précédent. Le 28 mai 2026, le conseil a également déterminé que les actions attribuées dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la Banque seront émises à même le capital autorisé sans escompte.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque Laurentienne du Canada et, le cas échéant, ses filiales (collectivement, la Banque) formuleront des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, notamment les énoncés prospectifs présentés dans le présent document (et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes), ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et américains, dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs sont faits conformément aux dispositions d'exonération et aux termes de lois en matière de valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Ils incluent, notamment, des énoncés relatifs à la vision, aux objectifs stratégiques, aux plans et stratégies d'affaires de la Banque, à ses priorités et à ses objectifs de performance financière; à l'examen et aux perspectives de la conjoncture économique, des conditions du marché et de la réglementation dans les économies canadienne, américaine et mondiale; au contexte de réglementation dans lequel la Banque exerce ses activités; à l'environnement de risques, y compris le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de financement et le risque juridique et réglementaire; les énoncés présentés à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel 2025 de la Banque, qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que la Banque pose des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique, en conséquence desquels les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions de la Banque pourraient se révéler inexactes; et les hypothèses de la Banque pourraient s'avérer erronées (en totalité ou en partie); les objectifs de performance financière, les visions et les objectifs stratégiques de la Banque pourraient ne pas se concrétiser. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie du rendement ou des résultats futurs et ne seront pas nécessairement une indication que les résultats réels seront atteints ou non. Les hypothèses économiques importantes qui étayent ces énoncés prospectifs sont décrites dans le rapport annuel 2025 à la rubrique « Perspectives » et sont intégrées par renvoi aux présentes.

Plus précisément, les énoncés concernant la transaction d'acquisition et les transactions avec la Banque Nationale (collectivement, dans la présente rubrique seulement, les « transactions ») sont tous considérés comme des énoncés prospectifs.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir ou à évaluer, pourraient influer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs de la Banque diffèrent substantiellement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, la conjoncture économique en général et du marché; les pressions inflationnistes; la nature dynamique du secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale; le risque que les transactions ne soient pas réalisées selon les modalités ou dans les délais actuellement envisagés; le risque que les transactions ne soient pas réalisées du tout, en raison de l'incapacité d'obtenir ou de satisfaire, en temps utile ou autrement, les approbations requises des organismes de réglementation et d'autres conditions à la clôture des transactions ou pour d'autres raisons; le risque que des offres concurrentes ou des propositions d'acquisition soient présentées; l'incidence négative que l'échec de la réalisation des transactions, pour quelque raison que ce soit, pourrait avoir sur le cours des actions de la Banque Laurentienne ou sur les activités de la Banque Laurentienne; la possibilité de réactions négatives ou de changements défavorables dans les relations commerciales à la suite de l'annonce ou de la réalisation des transactions; les risques liés à la capacité de la Banque Laurentienne de conserver et d'attirer du personnel clé pendant et après la période intermédiaire; les possibilités de litiges liés aux transactions; les risques de crédit, de marché, de change, transactionnels, de liquidité et de financement en général et ceux liés spécifiquement aux transactions, y compris les changements dans la conjoncture économique, les taux d'intérêt ou les taux d'imposition; ainsi que les autres risques décrits plus amplement à la rubrique « Autres risques susceptibles d'influencer les résultats futurs » du rapport annuel 2025 de la Banque; les risques liés au crédit, au marché, à la liquidité, au financement, à l'assurance, à l'exploitation et à la conformité à la réglementation (qui ont conduit ou qui pourraient conduire la Banque à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue éventuelle pourrait comprendre des restrictions réglementaires et des condamnations à payer des dommages-intérêts, des pénalités et des amendes); les risques liés à la réputation; l'exposition à des litiges ou questions réglementaires d'importance et leur résolution, l'appel de décisions favorables et notre capacité de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires, ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires; le risque lié à la concurrence et le risque systémique; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les événements et incertitudes géopolitiques; les sanctions gouvernementales et les tarifs douaniers (canadiens et étrangers); les conflits, la guerre ou le terrorisme; et divers autres risques importants présentés dans les sections sur les risques du rapport annuel 2025 de la Banque, qui portent notamment sur la conjoncture économique canadienne et mondiale; le marché de l'habitation et l'endettement des ménages au Canada; la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité; les perturbations technologiques, la protection des renseignements personnels, les données et les risques liés aux tiers; la concurrence; la capacité de la Banque à réaliser ses objectifs stratégiques; les

disruptions et l'innovation numériques (y compris les concurrents émergents dans les technologies financières); les changements des politiques budgétaires, monétaires et autres politiques du gouvernement; le risque fiscal et la transparence; les activités frauduleuses et criminelles; le capital humain; la continuité des affaires; l'émergence de situations d'urgence sanitaire ou de crises de santé publique à grande échelle; le risque social et environnemental, y compris les changements climatiques; et divers autres risques importants, tels qu'ils sont décrits aux pages pertinentes du rapport annuel 2025, qui comprend le rapport de gestion, lesquelles informations sont intégrées par renvoi au présent document. Enfin, la Banque prévient le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de la Banque pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs, analystes financiers et autres personnes devraient considérer attentivement les facteurs, incertitudes et événements actuels et potentiels susmentionnés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document ou qui y est intégré par renvoi représente l'opinion de la direction de la Banque uniquement à la date à laquelle il a été ou est formulé, et est communiqué afin d'aider les investisseurs, les analystes financiers et les autres parties prenantes à comprendre certains éléments clés de la situation financière, des objectifs, des priorités stratégiques, des attentes et des plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit les exercer ainsi que de sa performance financière escomptée, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par la Banque ou en son nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Des renseignements additionnels sur la Banque sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Accès aux documents traitant des résultats trimestriels

Le présent communiqué de presse peut être consulté sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, à la section À propos de nous sous l'onglet Salle de presse. Le rapport aux actionnaires, la présentation aux investisseurs et les informations supplémentaires peuvent être consultés à la section À propos de nous sous l'onglet Relations avec les investisseurs, Résultats trimestriels.

Conférence téléphonique

La Banque Laurentienne du Canada invite les représentants des médias et le public à participer à la conférence téléphonique qui se tiendra à 9 h (HE), le 29 mai 2026. Le numéro de téléphone sans frais 1 800 990-4777 permet d'écouter cette conférence en direct, en mode écoute seulement. Veuillez mentionner la Banque Laurentienne au téléphoniste. Une webémission sera également disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, sous l'onglet Relations avec les investisseurs, Résultats trimestriels.

L'enregistrement de cette conférence téléphonique sera disponible en différé à compter de 12 h (HE) le 29 mai 2026, jusqu'à 12 h (HE) le 29 juin 2026, sur notre site Web, sous l'onglet Relations avec les investisseurs, Résultats trimestriels.

Les documents dont il est fait mention au cours de la conférence seront disponibles sur notre site Web, sous l'onglet Relations avec les investisseurs, Résultats trimestriels.

À propos de la Banque Laurentienne du Canada

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne s'engage à servir ses clients et à entretenir des relations étroites avec des groupes spécialisés. La Banque Laurentienne exerce ses activités partout au Canada, principalement au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis. Elle livre concurrence là où elle voit des débouchés commerciaux et où elle dispose d'un avantage concurrentiel, tout en tirant parti de la puissance des partenariats et de la collaboration.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Personnes-ressources : Relations avec les investisseurs, Raphael Ambeault, Vice-président, Finance et Relations avec les investisseurs, Cellulaire : 514 601-0944, raphael.ambeault@banquelaurentienne.ca ; Médias, Frédérique Lavoie-Gamache, Conseillère principale, Relations avec les médias et les investisseurs, 438 364-1596, media@blcgf.ca

https://presse.banquelaurentienne.ca/2026-05-29-La-Banque-Laurentienne-du-Canada-declare-ses-resultats-pour-le-deuxieme-trimestre-2026